
L'outil réserve naturelle au service de la protection du patrimoine géologique de l'île de Groix : actions et projet d'extension.

Léa Trifault*¹ and Michel Ballèvre*²

¹Bretagne Vivante - SEPNB – Association – France

²Université de Rennes – CNRS-UMR Géosciences Rennes, CNRS - UMR Géosciences Rennes – France

Résumé

Au large des côtes lorientaises, l'île de Groix abrite les traces d'une bataille que se sont livrées dans un lointain passé les plaques terrestres au cours de leurs déplacements. La rareté, la taille et la beauté des minéraux de Groix ont attiré de nombreux collectionneurs, de sorte que d'intenses récoltes ont conduit à appauvrir considérablement le site. Sa mise sous protection s'est alors imposée par la création de la réserve naturelle nationale François Le Bail (Morbihan) en 1982, gérée par l'association Bretagne Vivante. Il ne s'agit pas tant de protéger du pillage quelques cristaux de valeur que de laisser en place pour les générations futures les témoins d'une ancienne zone de subduction, s'étendant des Appalaches à la Bohême. Dans cet immense territoire, les témoins de cette subduction sont rarissimes. Ainsi l'île de Groix est-elle un laboratoire scientifique pour l'étude des processus tels que les mécanismes de plissement ou de boudinage, les interactions fluides-roches avant, pendant et après la subduction, la croissance et la déformation des minéraux, etc... à travers autant d'exceptionnels objets qui peuvent être appréciés en toute liberté (et en toute responsabilité) sur le terrain.

La réserve protège aussi des pelouses aérohalines et des landes littorales à bruyères cendrée et vagabonde, des habitats exceptionnels à l'échelle européenne, et en outre une colonie d'oiseaux marins nicheurs. Ultime facétie du monde naturel, qui se joue de nos divisions, et entreprend de réconcilier sur un même site patrimoine vivant et patrimoine fossile !

Depuis 2017, la réserve naturelle porte un projet d'extension de son périmètre et de révision de sa réglementation pour assurer la conservation du patrimoine géologique et vivant situés en dehors de la réserve naturelle actuelle. D'une superficie d'actuelle de 98 hectares, le périmètre proposé à l'extension intégrera la quasi-totalité du littoral groisillon et une large bande d'estran. *Le projet d'extension vise à protéger l'ensemble des sites géologiques de l'île (certains sites sensibles, voire uniques, ne sont pas inclus dans le périmètre actuel de la réserve), afin de permettre aux visiteurs d'en bénéficier à long terme.*

Mots-Clés: Ile de Groix, réserve naturelle, patrimoine géologique

*Intervenant